

FLASH

Congés Payés d'été

Lundi 20 avril à 16h24, la direction a convoqué un CSE Extra pour le 22 avril à 14h, avec 1 seul point à l'Ordre du Jour : "Information / Consultation congés payés été 2020".

Deux remarques :

- 1) Aucun document préparatoire pour que les élus puissent préparer cette réunion !
- 2) Une machine était redémarrée le jour même sans qu'un CSE préalable ne soit tenu, conformément aux engagements du directeur.

Ces 2 remarques démontrent si besoin l'était encore, le mépris total de la direction vis-à-vis du personnel et de leurs représentants (le CSE étant composé d'élus représentant la totalité du personnel - toutes catégories et positions syndicales confondues)

A noter aussi, les documents remis en séance concernaient uniquement le personnel posté, les congés journée seraient vus ultérieurement, en fonction de ce qui allait se décider pour les postés...

La direction veut limiter à 10 salariés en CP / Jour / Equipe au maximum & 2 tournantes maxi (vieille revendication patronale) et veut faire tourner 100 % des machines en faisant autant de changements qu'en période normale avant COVID (réunion DG du 20/04)

Après débats en séance et échanges avec les élus du CSE, une position commune des 3 syndicats a été trouvée :

- "Inciter" les salariés à décaler les CP (ne pas obliger) avec des mesures incitatives :
 - o Doublement de la prime d'étalement des CPs
 - o Application à tout le personnel, y compris journée sans exception
- Reporter la date du solde des CPs au 31 juin au lieu du 30 mai
- Aucun transfert de postés dans les services journée :
 - o Sauf remplacement maladie ou Accident du Travail
 - o Ces "rares" transferts ne seront pas pris en compte dans les "10 CPs / Jour / Equipe"
- Envisager des arrêts de lignes sur la période la plus tendue (ex semaine du 15/08 pour les postés)
- Envisager une réduction du nombre de changements sur la (ou les) période la plus tendue en journée

La direction a refusé de s'engager immédiatement sur le doublement de la prime, ce qui aurait permis aux chefs de quart de refaire un point dans leurs équipes, et savoir pour le prochain CSE (qui se tiendra jeudi 30 avril matin) si l'incitation avait ou non fonctionné.

La CGT invite les salariés à faire remonter leurs souhaits sur le sujet très rapidement aux élus qui devront donner un avis le 30 avril.

Pour la CGT, il y a plusieurs leviers à utiliser pour permettre aux salariés de pouvoir prendre leurs CPs lorsqu'ils en ont besoin, avec leur famille, et à une période propice à en profiter pleinement pour récupérer d'une année de travail intensive dans une industrie où les pénibilités sont nombreuses, sans oublier de rajouter la fatigue psychologique due à la pandémie :

- Incitation à étalement
- Embaucher en CDI les intérimaires compétents qui ont passé des années à travailler à l'usine
- Reprendre les plus anciens intérimaires qui ont fait leur coupure légale
- Réduire l'activité partiellement (Nombre de machines et/ou Nombre de changements)

N'hésitez pas à contacter la CGT – ses militants, ou d'aller sur le blog...